

Subventions aux municipalités

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

M. Nielsen: Sur division.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je déclare l'amendement rejeté sur division.

(La motion n° 1 de M. Yurko est rejetée.)

M. Bill Yurko (Edmonton-Est) propose:

Motion n° 2

Qu'on modifie le bill C-4, concernant les subventions aux municipalités, provinces et autres organismes exerçant des fonctions d'administration locale qui lèvent des impôts fonciers, à l'article 2,

a) en retranchant la ligne 43, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«la superficie qui, selon une autorité évaluatrice provinciale, serait»

b) en retranchant les lignes 27 et 28, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ou tout autre facteur que, selon une autorité évaluatrice provinciale, une autorité évaluatrice déterminerait»

c) en retranchant les lignes 46 et 47, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«valeur effective» La valeur que, selon une autorité évaluatrice provinciale, une autorité évaluatrice détermine».

● (2100)

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

M. l'Orateur adjoint: Je déclare la motion rejetée.

(La motion n° 2 de M. Yurko est rejetée.)

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord) propose:

Motion n° 3

Qu'on modifie le bill C-4, concernant les subventions aux municipalités, provinces et autres organismes exerçant des fonctions d'administration locale qui lèvent des impôts fonciers, à l'article 2, en retranchant les lignes 42 à 50, page 4, et les lignes 1 à 4, page 5.

—Monsieur l'Orateur, cette modification a pour objet d'adapter à la réalité la mesure législative dont nous sommes saisis. Cette loi, d'après les déclarations mêmes du gouvernement, vise à fournir, en lieu et place de taxes, des subventions proportionnelles, ou à placer le gouvernement dans la position du contribuable ordinaire, mais, bien sûr, sans reconnaître que le gouvernement doit payer des impôts aux municipalités.

Toutes ces propositions visent à faciliter la réalisation de cet objectif et à rendre plus logique le projet de loi.

A mon instar, mon collègue d'Edmonton-Est a consacré ses modifications à cette question. Il s'agit d'une modification visant à assujettir aux taxes municipales les parcs publics. Le ministre avait pris un engagement que le gouvernement refuse de tenir aujourd'hui. Il comptait constituer, je le suppose, un comité chargé d'étudier d'ici un an le bien-fondé de cette loi. Comme le gouvernement n'est pas disposé à appuyer son ministre au sujet de cet engagement, je n'ai certainement pas l'intention de retirer ma motion. Dans ce sens, je la défends.

J'estime que les municipalités ont droit à des paiements proportionnels de la partie du gouvernement fédéral. Si tel n'est pas le cas, alors deux choses se produiront. D'abord, dans ce projet de loi, on demande à la municipalité d'Ottawa ou à la municipalité de Vancouver, par exemple, de subventionner les services du gouvernement fédéral. Cela me paraît injuste et illogique. En deuxième lieu, la mesure va tout à fait à l'encontre du rapport de la Commission Lambert selon lequel tout service gouvernemental doit tenir ses comptes de façon que nous puissions déterminer avec précision le coût de son activité. Les dispositions de ce bill, qui donnent au ministre le pouvoir discrétionnaire de ne pas payer de taxe municipale, fournit un moyen très simple au gouvernement de cacher son véritable coût.

Pour ces deux raisons, je considère que ce bill est irrationnel et injuste envers les municipalités du Canada. Tant que la loi ne sera pas changée et que le gouvernement n'agira pas envers les municipalités comme s'il s'agissait d'un de leurs citoyens, nous continuerons à avoir des rapports difficiles avec elles, comme le démontrent les mémoires qu'elles ont présentés.

Le ministre dit que nous n'en avons pas les moyens, que nous faisons cela pour restreindre nos dépenses. C'est très simple. La province de Québec a adopté une loi qui équivaut à dire ceci: très bien, nous nous soumettrons aux lois d'évaluation, mais nous devons étaler les coûts parce que nous n'avons pas les moyens de les assumer immédiatement. C'est exactement le genre d'engagement que le comité voulait obtenir du gouvernement. C'est une attitude très rationnelle. Nous n'avons pas les moyens de payer nos impôts fonciers maintenant. Très bien. Mais nous pouvons au moins en admettre le principe et en échelonner le paiement. Le gouvernement n'a pu faire cela à cause du poids de sa bureaucratie, et c'était justement l'essentiel de ces motions.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

M. Nielsen: Sur division.